

Règlement : 13^{ème} Édition // Date du règlement: 6 oct 2025, V3

REGLEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve est ouverte aux athlètes nés en 2005 et avant. Pour les inscriptions, application de l'article 6 de la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. Art6 - La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation du PPS : Parcours de prévention santé

RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

DROIT À L'IMAGE

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion du grand trail du lac du Bourget

COVOITURAGE et COVOITURAGE RELAIS OBLIGATOIRE

Pour les coureurs des équipes relais, il est obligatoire de n'utiliser qu'un seul véhicule pour l'équipe.

Pour les accompagnants : Les parkings sont surchargés notamment ontex et La Chapelle. Afin de limiter le nombre de véhicules, nous insistons sur la nécessité de covoiturer. Si des parkings sont indiqués "réservés aux équipes relais" merci de ne pas s'y garer sous peine de disqualification de votre concurrent.

DATE ET HEURE DES COURSES – départ en vague, se reporter aux informations du site internet de la course pour les horaires exactes des vagues

- Le départ du KV a lieu sur la route du Relais du Mont du Chat, le samedi 18 octobre à partir de 15h00
- Start list selon les estimations annoncées une semaine avant la course.
- Le départ du 75km a lieu à l'espace le Traverse au Bourget 05h00 le dimanche 19 octobre.
- Le départ du 34km a lieu à Chanaz, au centre du village 9h00 le dimanche 19 octobre.
- L'arrivée a lieu à l'espace le Traverse au Bourget du lac de 11h30 à 20h00 le dimanche 19 octobre.

Epreuve Tarif € avant le 15 Septembre Tarif € //par pers à partir du 15 septembre
75km SOLO 80€ // 85€
75km Relais 4 30€ pers - 120€ équipe // 35€ pers - 140€ équipe
34km SOLO 40€ // 45€
KV 15€ // 15€

REMBOURSEMENT

Avant le 1 Octobre: Si vous ne pouvez pas participer à l'épreuve pour des raisons médicales vous pourrez vous faire rembourser vos frais d'inscription intégralement, sur présentation d'un certificat médical et avec une retenue de 10% dans le cas contraire.

Après le 1 Octobre : Aucun remboursement ni report ne sera effectué. En cas d'annulation de l'épreuve du fait de cas de force majeure et ou de pandémie, le remboursement sera calculé au meilleurs frais pour le coureur concernant ses droits d'adhésion afin de couvrir les frais déjà engagés par la course à la date d'annulation. Les options seront remboursées à 100%.

Aucun remboursement possible pour le KV quelle que soit la date.

SECURITE

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles.

Le service médical et de secours est assuré par médecin + Association agréée de secourisme

MATERIEL OBLIGATOIRE : Réserve d'eau, sifflet, couverture de survie, coupe-vent, téléphone portable.(cf rubrique matériel obligatoire)

INSCRIPTION

Uniquement en ligne sur le site www.grandtraildulac.com

OPTIONS

Fin des ajouts ou modifications d'options le 29 septembre

RETRAIT DES DOSSARDS

CF informations à jour sur le site web.

ACCOMPAGNATEURS

Pour des raisons de sécurité et d'égalité de tous devant la compétition, tout véhicule à moteur, bicyclette ou roller est strictement interdit. Tout coureur gênant la compétition pourra être disqualifié.

ASSISTANCE

L'assistance n'est autorisée qu'uniquement sur les zones de ravitaillement. Le ravitaillement d'ONTEX étant difficile d'accès (manque de stationnement), merci de privilégier Portout ou Chapelle.

RAVITAILLEMENT

Semi autonomie. Voir rubrique ravitaillement du site.